

2 juillet 2021

**48^e Session virtuelle du Conseil de coordination du programme ONUSIDA
Genève, Suisse**

29 juin - 2 juillet 2021

Décisions

Le Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA,

Rappelant que tous les aspects du travail de l'ONUSIDA sont régis par les principes directeurs suivants :

- Alignement avec les priorités des parties prenantes nationales ;
- Implication significative et mesurable de la société civile, et en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus vulnérables à une infection par le VIH ;
- Respect des droits de l'homme et de l'égalité des sexes ;
- Utilisation des meilleures connaissances techniques et scientifiques disponibles ;
- Promotion d'une riposte globale au sida intégrant prévention, traitement, soins et soutien ; et
- Principe de non-discrimination.

Décisions intersessions :

Rappelant que, pour faire face aux circonstances spécifiques dues à la crise sanitaire liée à la COVID-19, il a décidé, par le biais de la procédure intersessions (voir les décisions dans ONUSIDA/CCP/(EM)/3.2) :

- *Convient* que la session spéciale de mars du Conseil de coordination du programme s'est tenue virtuellement les 24 et 25 mars 2021 ;
- *Convient* que la 48^e réunion du Conseil de coordination du programme comprendra un jour supplémentaire par rapport aux dates convenues au point de décision 11.3 de la 43^e réunion du CCP et se tiendra virtuellement du 29 juin au 2 juillet 2021 ;
- *Convient* que le Bureau du CCP déterminera si la 49^e réunion du Conseil de coordination du programme sera virtuelle ou en personne ; et que si la réunion se tient virtuellement, elle comprendra exceptionnellement une journée supplémentaire et se tiendra du 7 au 10 décembre 2021 ; et
- *Accepte* les modalités et les règles de procédure énoncées dans le document intitulé Modalités et procédures des réunions virtuelles du CCP de l'ONUSIDA pour 2021 (ONUSIDA/CCP(EM)/3.2), pour les réunions virtuelles du CCP de 2021 et leurs préparatifs.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. *Adopte* l'ordre du jour ;

Point 1.2 de l'ordre du jour : Examen du compte-rendu de la session spéciale du Conseil de coordination du programme

2. *Adopte* le compte-rendu de la session spéciale du Conseil de coordination du programme ;

Point 1.3 de l'ordre du jour : Rapport de la Directrice exécutive

3. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive ;

Point 1.4 de l'ordre du jour. Rapport du Président du Comité des Organisations Coparrainantes

4. *Prend note* du rapport du Président du Comité des Organisations Coparrainantes ;

Point 3 de l'ordre du jour : Rapports de contrôle organisationnel

- 5.1 Accueille le premier rapport du bureau d'éthique ;
- 5.2 *Accepte* le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice fiscal clos le 31 décembre 2020 et exhorte le Secrétariat à mettre en œuvre ses 4 principales recommandations ;
- 5.3 *Prend note* du rapport de l'auditeur interne pour l'exercice fiscal clos le 31 décembre 2020 ;
- 5.4 Accueille la réponse de la Direction aux rapports de contrôle organisationnel ;
- 5.5 *Salue* les progrès accomplis concernant les nombreux problèmes identifiés dans le cadre des rapports de contrôle organisationnel et *demande* à la Directrice exécutive de continuer de prendre des mesures urgentes visant à résoudre les domaines présentant un niveau élevé de risque résiduel tels qu'identifiés dans le rapport de l'auditeur interne ;
- 5.6 *Exhorte* le Secrétariat de résoudre les questions en suspens et, en particulier, de traiter pleinement les problèmes identifiés dans les enquêtes mondiales auprès du personnel et celles de l'Association du Personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA, notamment en ce qui concerne le harcèlement et l'abus de pouvoir, ainsi que la confiance dans l'équipe dirigeante ;
- 5.7 *Demande* au Secrétariat de finaliser le protocole d'accord avec le Bureau des services de contrôle interne de l'OMS et de renforcer les mécanismes permettant au personnel de signaler les cas d'inconduite, de discrimination ou de harcèlement sans crainte de représailles ;

- 5.8 *Se réjouit* de pouvoir rendre compte des progrès accomplis au cours de la 50^e réunion du Conseil de Coordination du Programme ;

Point 4 de l'ordre du jour : Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2016-2021 de l'ONUSIDA

Point 4.1 de l'ordre du jour : Rapport de suivi des résultats

- 6.1 *Prend note* du Rapport de suivi des résultats 2020 et *accueille* l'amélioration continue de sa portée et de sa profondeur ;
- 6.2 *Salue* les réalisations du Programme commun en faveur de la riposte multisectorielle au VIH/sida, notamment pour les personnes vivant avec le VIH et pour les populations clés, en particulier pour faire face aux impacts sanitaires et sociaux de la pandémie de COVID-19 dans la riposte au VIH à travers une action conjointe et collaborative renforcée au niveau national ;
- 6.3 *Apprécie* les nouvelles améliorations apportées aux rapports analytiques qualitatifs et quantitatifs de suivi des résultats élaborés conjointement et alignés sur les cibles nationales prioritaires, en mettant l'accent sur l'impact et les résultats désagrégés, sur les domaines prioritaires en retard et sur les actions pour y remédier ainsi que sur les liens avec l'Agenda 2030 et la réforme des Nations Unies ;
- 6.4 *Demande* un rapport plus simplifié et intégré, plus visible et plus lisible, ainsi qu'une amélioration du système de suivi des performances ; et *encourage* le Programme Commun à tenir compte de ces recommandations lors de l'élaboration du nouveau Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (CUBRR) 2022-2026 et de son nouveau cadre de suivi des performances ;
- 6.5 *Encourage* toutes les circonscriptions à utiliser les rapports annuels de suivi des résultats de l'ONUSIDA pour répondre à leurs besoins en matière de rapports et pour orienter la planification des programmes ;

Point 4.2 de l'ordre du jour : Rapports financiers

- 6.4 *Accepte* le rapport financier et les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- 6.5 *Prend note* de la mise à jour intermédiaire de la gestion financière de l'exercice biennal 2020-2021 pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 mars 2021 ;
- 6.6 *Encourage* les gouvernements bailleurs de fonds à verser dès que possible leurs contributions au Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2016-2021, et à apporter des contributions pluriannuelles ;

Point 5 de l'ordre du jour : Avant-projet du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (CUBRR) 2022-2026

- 7.1 *Rappelle* les points de décision 4.2 et 4.3 de la Session Spéciale du Conseil de coordination du programme de mars 2021 ;
- 7.2 *Prend note* de l'avant-projet du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités CUBRR 2022-2026 et attend avec intérêt de recevoir la soumission de l'ensemble du CUBRR 2022-2026, notamment du cadre révisé des rapports de performances, et du Budget-plan de travail biennal 2022-2023 pour approbation lors d'une session spéciale du CCP qui se tiendra le 6 octobre 2021 ;
- 7.3 *Demande* au Programme commun et au Groupe de travail CUBRR 2022-2026 de prendre en considération les commentaires du CCP dans le développement du projet final du CUBRR 2022-2026 ;

Point 6 de l'ordre du jour : Mise à jour sur les questions de gestion stratégique des ressources humaines

- 8.1 *Prend note* de la mise à jour sur les questions de gestion stratégique des ressources humaines ;
- 8.2 *Demande* à la Directrice exécutive de continuer à fournir des données concernant la composition géographique du personnel et d'autres aspects relatifs à la diversité du personnel dans le cadre de la mise à jour sur les questions de gestion stratégiques des ressources humaines ;

Point 7 de l'ordre du jour : Déclaration de l'Association du personnel de l'ONUSIDA

9. *Prend note* de la déclaration du représentant de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA ;

Point 8 de l'ordre du jour : Suivi du volet thématique sur le cancer du col de l'utérus et le VIH :

- 10.1 *Prend note* de la note de synthèse ([ONUSIDA/CCP \(47\)/20.44](#)) et du rapport récapitulatif (ONUSIDA/CCP (48)/21.17) du segment thématique du Conseil de coordination du Programme sur le cancer du col de l'utérus et le VIH : s'attaquer aux liens et aux inégalités fréquentes pour sauver la vie des femmes ;
- 10.2 *Rappelle* la stratégie mondiale visant à accélérer l'élimination du cancer du col de l'utérus en tant que problème de santé publique mondial, adoptée par la résolution 73.2 de l'AMS, et les objectifs connexes 90-70-90 de vaccination contre le PVH et de dépistage et de traitement du cancer du col de l'utérus pour 2030, ainsi que l'objectif de la stratégie mondiale de lutte contre le sida pour 2025 qui est que 90 % des femmes vivant avec le VIH aient accès à un dépistage du cancer du col de l'utérus intégré ou lié aux services de lutte contre le VIH ;

10.3 *Appelle* les États membres à :

- a. Investir de manière adéquate dans des services de vaccination contre le PVH et de dépistage, de diagnostic, de traitement et de soins du cancer du col de l'utérus, et les développer par le biais de plateformes de prestation de services intégrées et multisectorielles et de systèmes communautaires qui s'attaquent aux inégalités en matière de santé et aux autres vulnérabilités des filles et des femmes, y compris celles qui vivent avec le VIH et les populations clés, au VIH et au cancer du col de l'utérus en mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès aux technologies, innovations et produits clés ainsi que sur leur caractère abordable, et en optimisant les possibilités d'intégration, là où cela s'avère nécessaire ;
- b. Autonomiser, impliquer et renforcer les capacités des communautés et des partenaires de la société civile pour s'attaquer aux liens entre le VIH et le cancer du col de l'utérus, et soutenir la sensibilisation, la mobilisation sociale et la création de la demande pour un accès équitable aux services, aux nouvelles technologies et aux innovations.

10.4 *Appelle* le Programme commun de l'ONUSIDA à :

- a. Soutenir les pays et les communautés par des orientations politiques et une assistance technique afin d'intensifier la mise en œuvre de la vaccination contre le PVH et des services de dépistage, de diagnostic, de traitement et de soins du cancer du col de l'utérus intégrés aux services de santé sexuelle et reproductive et de lutte contre le VIH destinés aux femmes et aux adolescentes et aux autres groupes de population vivant avec le VIH et exposés au risque de cancer du col de l'utérus ;
- b. Renforcer le soutien aux pays et aux communautés afin d'intégrer la prévention, le traitement et les soins du VIH et du cancer du col de l'utérus et d'éliminer les inégalités, les disparités en matière de santé, la stigmatisation et la discrimination qui augmentent la vulnérabilité des femmes et des filles au VIH et au cancer du col de l'utérus.
- c. Plaider en faveur d'une augmentation des investissements nationaux et mondiaux dans les programmes de lutte contre le VIH et le cancer du col de l'utérus, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès et du caractère abordable des technologies, des innovations et des produits, et en optimisant les possibilités d'intégration le cas échéant.
- d. Rendre compte des progrès réalisés dans le domaine des approches intégrées du cancer du col de l'utérus et du VIH, par le biais de rapports réguliers au Conseil de coordination du programme.

Point 9 de l'ordre du jour : Mise à jour sur la réponse au VIH pour les populations migrantes et mobiles

- 11.1 *Prend note* de l'actualisation de la mise en œuvre de la riposte au VIH pour les populations migrantes et mobiles, ainsi que pour les réfugiés et les populations touchées par une crise, le cas échéant ;
- 11.2. *Se félicite* que la nouvelle stratégie mondiale de lutte contre le sida mette l'accent sur la migration en tant que question transversale exigeant une action prioritaire, notamment en garantissant l'accès à la prévention combinée et en exploitant et en

adaptant la collecte de données existante pour suivre les personnes se trouvant dans les crises et les contextes humanitaires;

- 11.3 *Appelle* à une plus grande opérationnalisation des dispositions de la stratégie mondiale de lutte contre le sida de 2021-2026 eu égard au VIH parmi les populations migrantes et mobiles, ainsi que les réfugiés et les populations touchées par une crise en :
- a. Recueillant des données sur le VIH parmi les populations migrantes et mobiles, ainsi que parmi les réfugiés et les populations touchées par une crise, notamment en collaboration avec les organisations internationales, et en tenant compte dans le nouveau système de suivi mondial de la lutte contre le sida et dans les indicateurs UBRAF 2022-2026 ;
 - b. Redynamisant les efforts en vue d'une action efficace pour lutter contre le VIH parmi les populations migrantes et mobiles, ainsi que les réfugiés et les populations touchées par une crise, notamment par le biais de partenariats stratégiques avec d'autres acteurs concernés (tels que, mais sans s'y limiter, la Cellule de réflexion inter-institutions sur le VIH dans les situations d'urgence) dans l'intention d'attirer l'attention mondiale sur cette question ; et
- 11.4 *Demande* au Programme commun de rendre compte au Conseil de coordination du programme des progrès réalisés en matière de VIH pour les populations migrantes et mobiles, ainsi que pour les réfugiés et les populations touchées par une crise, dans le cadre des rapports réguliers.

[Fin du document]